



Conseil communal de la Ville de Pully
Le bureau

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 4 mars 2026

sous la Présidence de Monsieur Patrick DU BOIS, Président

Préavis 03-2026 Chantemerle - réaménagement de l'esplanade et extension de la zone rencontre

Crédit d'investissement demandé : CHF 1'290'000.00

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 03-2026 du 21 janvier 2026,
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,
vu le préavis de la Commission de finances,
vu l'amendement de M. Bertrand Yersin, de diminuer le crédit demandé de CHF 200'000.00

décide

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 1'090'000.00 TTC, destiné à financer l'extension de la zone de rencontre de Chantemerle et pour le réaménagement de l'Esplanade, montant à prélever tout ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
2. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché ;
3. d'autoriser la Municipalité de procéder à l'amortissement de ces dépenses selon les modalités suivantes :
 - a) par annuités égales sur 10 ans et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés aux espaces publics ;
 - b) par annuités égales sur 40 ans et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau routier ;

c) par annuités égales sur 40 ans et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'éclairage public ;

d) par annuités égales sur 60 ans et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'eau potable ;

e) par annuités égales sur 40 ans et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'électricité basse tension.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le Président



Patrick DU BOIS



La Secrétaire



Francine MEDANA

Pully, le 4 mars 2026